



Monsieur Marc Fesneau  
Ministre  
Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté  
alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 rue de Varenne  
Paris 75007

Paris, le 22 juillet 2022

MARTINE BERTHET

*Nos réfs : MB/PS*

SENATRICE DE LA  
SAVOIE

Monsieur le Ministre,

*Membre de la  
Commission des  
Affaires Economiques*

*Vice-Présidente de la  
délégation sénatoriale  
aux entreprises*

*Présidente du groupe  
interparlementaire  
d'amitié  
France-Afrique du Sud*

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE DE  
LA SAVOIE

*Canton d'Albertville 1*

*Présidente de la 5ème  
Commission*

Je me permets d'attirer votre attention sur les problèmes urgents, tout à la fois sanitaires, économiques et humains, que pose la gestion des cas de brucellose en pays de Savoie.

Encore récemment, un bouquetin contaminé a été euthanasié dans le massif des Aravis. Le premier arrêté préfectoral de mise sous surveillance de la saison d'alpage 2022 vient également d'être mis en place. A deux reprises déjà, j'avais alerté vos prédécesseurs MM. les ministres Didier Guillaume et Julien Denormandie sur les graves conséquences de la réapparition de cette bactérie, en vain. La brucellose est pourtant un véritable enjeu de santé publique, elle est dangereuse pour la santé des éleveurs qui y sont exposés. Sa propagation parmi les cheptels, dans les pâturages, mène jusqu'à l'abattage de l'ensemble du troupeau si un seul animal est détecté positif et à l'interdiction de commercialisation des produits au lait cru. Cela a notamment été le cas de la coopérative du Val d'Arly en novembre dernier. Or celle-ci vient d'essuyer un refus de la part de l'Etat à la suite de sa demande d'indemnisation pour une perte de ses produits laitiers et fromagers qui s'élève à 900 000 euros.

Cette situation est inacceptable et ne peut plus durer. C'est l'ensemble de la filière fruitière savoyarde qui est en péril aujourd'hui. Nos producteurs et éleveurs méritent d'être enfin pris au sérieux par le Gouvernement. Leurs attentes sont concrètes : l'évolution de la forme de mise sous surveillance et l'application de cette mesure après l'étape de suspicion, tout en écartant le lait des producteurs concernés dès l'analyse positive de ce lait ; la transparence sur les résultats statistiques d'analyses de la filière depuis 2012 ; l'accélération des travaux pour un laboratoire de transformation P3 afin d'étudier l'évolution de



brucella sur les fromages ; une plus grande réactivité dans la gestion des suspicions avec éleveurs, transformateurs et affineurs ; un engagement total de l'Etat sur l'indemnisation des coopératives affectées - notamment celle du Val d'Arly - et des garanties d'éradication de la maladie dans les massifs concernés via la définition d'un plan d'action efficace.

Comptant sur votre écoute et votre détermination, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Martine Berthet

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.